



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Gard

Question écrite n° 12873

Texte de la question

M Gilbert Millet expose à M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sa vive reprobation devant le licenciement de seize employés de l'entreprise Siporex de Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard, et parmi eux l'ensemble des délégués CGT. Cette attaque à l'organisation syndicale constitue une grave atteinte aux libertés. La direction de l'entreprise prend le prétexte largement connu par ailleurs de prétendues exactions et de voies de fait dont se seraient rendus coupables ces travailleurs. De nombreuses décisions de justice sur l'ensemble du territoire français montrent l'absence de fondement de telles arguties. Par ailleurs, c'est la mise en cause de la fabrication d'un produit d'avenir : le béton cellulaire. Ce dernier, excellent isolant, facile à mettre en œuvre, constitue un créneau économique porteur et son abandon est contraire à l'intérêt national. D'autre part, cette mesure pourrait être le prélude à une fermeture totale de l'usine. Or, celle-ci est en excellente santé financière ainsi que le groupe suédois auquel elle appartient. Cette menace est d'autant plus sérieuse que la direction n'a réalisé aucun investissement productif propre à développer son activité. Dans ce cadre, le coup porte à l'organisation syndicale s'inscrirait dans la volonté de voir les travailleurs demunis pour s'opposer à la liquidation de l'entreprise. Il lui demande de prendre toutes les mesures afin que la fabrication du béton cellulaire par Siporex puisse se poursuivre et se développer.

Texte de la réponse

Reponse. - La question relative aux licenciements évoqués par l'honorable parlementaire relève de la compétence du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui en a été directement saisi. Aucun élément en possession des services du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire ne permet de mettre cette affaire en parallèle avec une éventuelle fermeture de l'usine de Bagnols-sur-Cèze, qui employait 173 personnes à la fin de 1987 et 175 à fin 1988. La direction de l'entreprise a programmé pour 1989 des investissements de modernisation d'un montant de 20 millions de francs sur le site. Les premiers chiffres connus pour 1989 permettent d'escompter un accroissement du marché de l'unité de l'ordre de 10 P 100 par rapport à celui de 1988. Le béton cellulaire paraît constituer effectivement un produit d'avenir, et le groupe Siporex envisagerait d'ailleurs de procéder à une augmentation de ses capacités de production soit par l'extension de celle de l'usine de Bagnols-sur-Cèze, soit en créant une nouvelle unité de production dans une autre région.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12873

Rubrique : Matériaux de construction

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2216